



REUNION PLENIERE DU COMITE SYNDICAL
DU 14 JUIN 2012
PROCES - VERBAL

MEMBRES PRESENTS

Monsieur Gérard CHAUSSET
Monsieur Jean-Marie DARMIAN
Monsieur Hervé GILLE
Monsieur Jacques MAUGEIN
Monsieur Robert QUERON
Monsieur Franck RAYNAL
Monsieur Alain RENARD
Monsieur Jean-Pierre TURON

Conseiller Communautaire
Conseiller Général de la Gironde
Conseiller Général de la Gironde
Conseiller Général de la Gironde
Conseiller Communautaire
Conseiller Communautaire
Conseiller Général de la Gironde
Conseiller Communautaire

MEMBRES ABSENTS ET EXCUSES

Madame Liliane POIVERT
Monsieur Franck MAURRAS
Madame Arielle PIAZZA
Monsieur Robert PROVAIN

Conseillère Générale de la Gironde
Conseiller Communautaire
Conseillère Communautaire
Conseiller Général de la Gironde

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

Madame Françoise BEGUE
Monsieur Bruno de GRISSAC
Monsieur Patrick EISENBEIS
Monsieur Christophe LADURELLE
Monsieur Frédéric LAPUYADE

SMEGREG
SMEGREG
SMEGREG
Conseil Général Gironde
SMEGREG

La séance est ouverte à 9h30 par M. TURON, Président du Syndicat Mixte.

1. Procès-verbal de la réunion du 23 janvier 2012

Monsieur TURON rappelle les principaux points abordés lors de cette réunion.
En l'absence de remarques, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

2. Compte de gestion 2011

Madame BEGUE indique que le compte de gestion 2011 établi par Monsieur le Payeur départemental est en conformité avec le compte administratif et fait apparaître un excédent global de clôture de l'ordre de 477 000 €.
Le compte de gestion 2011 est adopté à l'unanimité.

3. Compte administratif 2011

La présentation et le vote relatif au compte administratif se font sous la présidence de Monsieur MAUGEIN, doyen d'âge.

Les résultats du compte administratif 2011 sont en conformité avec le compte de gestion et ont été affectés lors du budget primitif 2012.

Madame BEGUE présente les grandes masses en dépenses et en recettes de ce compte administratif 2011 ainsi qu'un graphique faisant apparaître l'évolution des participations statutaires et les résultats budgétaires depuis 1999.

Monsieur GILLE fait remarquer que l'ensemble des ressources allouées sur l'exercice a été budgétairement engagé dans la mesure où un résultat équivalent est reporté.

Monsieur de GRISSAC précise que du fait du lancement de nouvelles opérations chaque année ainsi que le différé dans la notification de subventions de l'Agence de l'Eau ne permettent pas de réduire ces reports.

Monsieur MAUGEIN demande s'il y a des restes à réaliser en investissement.

Madame BEGUE répond par la négative.

Le compte administratif 2011 est adopté à l'unanimité.

4. Affectation du résultat 2011

Madame BEGUE indique que l'excédent de fonctionnement, 475 281,81 €, est reporté en recettes à la section de fonctionnement. Quant à l'excédent d'investissement, il est reporté en recettes (2 679,85 € au compte 001).

Ce résultat a été affecté lors de l'adoption du budget primitif 2012.

Monsieur MAUGEIN pose la question de savoir quel est le bon niveau du fonds de roulement pour pouvoir fonctionner sans problème.

Monsieur TURON répond qu'il y a actuellement un point d'équilibre d'autant plus que la réflexion sur l'évolution du statut, des missions et du mode de financement du SMEGREG est à achever.

Monsieur de GRISSAC évoque deux éléments qui auront une influence : d'une part, le 10^{ème} programme de l'Agence de l'Eau et notamment de ses taux d'intervention majorés sur l'animation du SAGE et, d'autre part, le fait que le SMEGREG puisse être reconnu Etablissement Public Territorial de Bassin.

Le projet d'affectation est adopté à l'unanimité.

5. Dispositions relatives au personnel

- Changement de grade de deux agents du SMEGREG : création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe et d'un poste de rédacteur chef.

Madame BEGUE présente la situation adéquate pour mettre à jour le tableau des effectifs en créant ces deux postes et engager la procédure permettant l'avancement des deux agents concernés.

Monsieur de GRISSAC informe le Comité syndical de la situation de Madame PALAU qui va faire l'objet d'une procédure de mise à la retraite anticipée pour cause d'invalidité.

- Régime indemnitaire des agents du SMEGREG.

Madame BEGUE présente les principales caractéristiques du nouveau fondement juridique permettant d'actualiser et donc de mettre en conformité deux primes attribuées aux agents de la filière technique (Prime de Service et de Rendement et Indemnité de Performance et de Fonctions) avec la réglementation actuelle.

Monsieur MAUGEIN pose la question de la responsabilité de l'organe délibérant et de celle du Président pour la mise en œuvre de ces dispositions.

- Régime des autorisations spéciales d'absence.

Madame BEGUE présente le projet qui reprend l'avis rendu par le comité technique paritaire placé près du Centre de Gestion de la Gironde le 30 septembre 2009 et propose de le retenir comme texte de référence en matière d'autorisations d'absence pour événements familiaux pour les agents du SMEGREG.

- Augmentation de la valeur faciale des titres restaurant.

Madame BEGUE expose les motifs qui permettent de solliciter cette augmentation.

Monsieur GILLE demande si les agents ont un nombre de tickets équivalent au nombre de journées travaillées.

Madame BEGUE précise qu'il leur en est octroyé seize par mois.

Monsieur RAYNAL pose la question de la possibilité d'accès au restaurant de la Communauté Urbaine de Bordeaux qui avait été refusé lors des demandes précédentes.

- Informations diverses.

Le cas de Madame PALAU ayant été évoqué, Monsieur de GRISSAC informe le Comité syndical des récents mouvements de personnels (arrivée de Monsieur EISENBEIS et mise à disposition depuis le 1^{er} mars de Monsieur LAPUYADE auprès de la Communauté Urbaine de Bordeaux) et de deux autres informations :

- l'aboutissement d'un projet déposé par le Conseil général sur les économies d'eau : MAC'Eau, qui devrait se traduire, conformément à l'engagement pris, par l'ouverture d'un poste dans l'établissement à l'automne prochain pour une durée de trois ans ;
- une formation initiale "Sauveteur Secouriste du Travail" sera prochainement organisée pour nos agents. Afin de bénéficier de conditions avantageuses, le stage de formation est organisé en partenariat avec le Conservatoire du littoral et se déroulera dans ses locaux. Madame BEGUE précise que le coût par agent est de 15€ HT.

6. Point sur l'activité de l'établissement et son évolution

Concernant les études en matière de recherche de ressources nouvelles, l'activité actuelle de l'établissement concerne :

- la recherche d'une nouvelle implantation du champ captant sud Gironde visant à réduire l'impact du projet sur les milieux superficiels ;
- la recherche, en coopération avec les syndicats d'Arveyres et de Bonnetan, d'une ressource de substitution dans les alluvions de la Dordogne : la campagne géophysique est achevée et des forages de reconnaissance vont être entrepris ;

Monsieur DARMIAN évoque le fait que ces deux syndicats ne fusionneront pas pour des raisons d'incompatibilité entre leurs systèmes de fonctionnement, leurs compétences et leurs objectifs.

A la demande de Monsieur TURON, Monsieur LAPUYADE précise que cela n'aura pas d'incidence sur le projet.

Puis à la demande de Monsieur MAUGEIN, Monsieur LAPUYADE indique qu'il est prévu un site de forage sur chacun des territoires des syndicats ; les résultats pourront être présentés à la fin de cette année.

- la recherche de ressources nouvelles dans le nord Médoc en partenariat avec le Syndicat de production de la Pointe de Grave, pour alimenter Soulac et Le Verdon ; les travaux relatifs au forage de reconnaissance doit démarrer cet été.
- l'analyse de l'impact sur le prix de l'eau des solutions structurantes de substitution de ressources pour l'alimentation en eau potable, ayant donné récemment lieu à débats et prises de position au sein de la Commission Locale de l'Eau.

Monsieur de GRISSAC indique que si l'on regarde les projets de substitution tels qu'ils se profilent, considérant l'évolution du projet de champ captant à l'oligocène de Sainte Hélène, dont la nouvelle configuration ne permettrait pas d'approvisionner et de résoudre les problèmes des communes de Sainte Hélène et le Pian-Médoc et des Syndicats de Castelnaud et d'Arsac notamment, les études qu'il serait intéressant de mener à l'avenir consisteraient en un programme d'étude et de prospection élaboré pour la recherche de solutions pour ces collectivités dans le cadre d'un schéma d'alimentation optimisé.

Monsieur TURON approuve cette vision globale qui permet d'éviter les dommages collatéraux.

Pour terminer avec la question de l'impact sur le prix de l'eau, Monsieur de GRISSAC indique que les orientations prises résident dans le principe posé, défendu notamment par Monsieur RENARD, selon lequel l'augmentation du prix de l'eau pour les services de l'eau qui seraient raccordés aux grandes infrastructures de substitution devra être diminué par un mécanisme ad hoc et que le niveau d'augmentation devra être du même ordre de grandeur que celui que vont supporter les services de l'eau qui vont continuer à s'alimenter à l'Eocène en zone centre déficitaire.

Sur la base des simulations actuelles, et pour un premier projet de substitution, cela se traduirait à terme par une augmentation de la facture d'eau des abonnés de 0,03 €/m³ :

- du fait de l'achat d'eau des services alimentés en eau de substitution,
- du fait des majorations de la redevance pour prélèvement de l'Agence de l'eau pour les services qui continueront à s'alimenter à 100% à partir de l'Eocène centre déficitaire.

Monsieur MAUGEIN demande ce qu'il en sera pour ceux qui ont accès à plusieurs nappes du SAGE. Monsieur de GRISSAC précise que cet impact sera plus faible car les majorations de la redevance de l'Agence sont modulées en fonction de l'état des ressources.

Pour atteindre ces objectifs, et pour un premier projet, les majorations de redevances de l'Agence de l'Eau atteindraient :

- de 20% dans les nappes dans lesquelles il n'y a pas de problème ;
- de 40% dans les nappes à l'équilibre ;
- de 80% dans les nappes déficitaires.

Monsieur RENARD demande que l'on veille à ce que ce dispositif ne génère pas d'effets pervers et que la transparence est nécessaire pour garantir l'efficacité du dispositif.

Monsieur TURON indique que les nouvelles missions du SMEGREG concernent notamment cette garantie de transparence.

Concernant les études pour le compte de la CLE du SAGE Nappes profondes de Gironde, les derniers mois ont été consacrés à la révision du SAGE et plus particulièrement :

- à l'élaboration de ces documents constitutifs (600 pages produites en interne et 117 pages externalisées principalement auprès du BRGM et d'un juriste) ;
- à l'animation des réunions des groupes de travail ;
- aux échanges avec les partenaires et services instructeurs (Etat et Agence de l'eau).

On retiendra que le projet de SAGE révisé a été adopté par la CLE le 3 avril dernier, les collectivités sont actuellement consultées sur son contenu et il a reçu un avis favorable (avec réserves de forme sur le projet de Règlement) de la part du Comité de bassin.

Monsieur de GRISSAC ajoute que ces réserves révèlent un souci lié au dysfonctionnement au sein des services de l'Etat puisque ce Règlement a été validé par la DDTM et la DREAL Aquitaine alors que la DREAL de Bassin, service instructeur, a émis un avis défavorable trois jours avant la réunion du Comité de Bassin puis revient dessus avec l'émission de réserves, les reproches juridiques à l'encontre de la rédaction du Règlement n'étant pas clairs.

Un juriste au Ministère qui a lu le document affirme qu'il n'y a pas de remarques à formuler, il s'agit donc d'un dysfonctionnement de personnes au sein des services de l'Etat.

Monsieur MAUGEIN indique que c'est là un problème courant que l'on retrouve en Gironde.

La situation actuelle est que la DREAL de Bassin demande une expertise juridique de la rédaction du Règlement mais ne peut mandater un juriste pour ce faire et sollicite le SMEGREG ; la question va être traitée directement avec le Ministère.

Monsieur RENARD pense que Le Président de la CLE devra saisir le Préfet de Bassin en lui demandant de bien vouloir faire le nécessaire.

Concernant les actions d'animation pour le compte de la CLE :

- le programme d'actions pédagogiques en milieu scolaire ;
- baromètre "les girondins et l'eau" ;
- diverses opérations de communication ;
- réseau des Espaces info économie d'eau.

Sur ce dernier point, Monsieur EISENBEIS présente le dispositif et un bilan au 1^{er} juin 2012.

Monsieur MAUGEIN demande s'il existe une évaluation des économies d'eau réalisées.

Monsieur RENARD répond que l'efficacité globale est difficilement quantifiable, c'est sur des actions plus ciblées qu'un résultat pourrait être communiqué.

Monsieur MAUGEIN souhaite que les services de l'eau soient à nouveau informés sur les économies d'eau.

Monsieur de GRISSAC indique que la plaquette « Pourquoi et comment économiser l'eau dans mon logement ? » va être prochainement actualisée et diffusée.

Projet LIFE+ MAC'Eau (maîtrise des consommations d'eau) :

Monsieur de GRISSAC rappelle le projet : par délibération en date du 8 juin 2011, le Comité syndical avait donné un avis favorable à la participation active de l'établissement au projet MAC'Eau présenté par le Conseil général de la Gironde dans le cadre du programme européen LIFE+.

La demande a franchi différentes étapes de la sélection, la décision devant être connue pour la mi-juillet.

Monsieur EISEIBEIS détaille le contenu de ce projet qui prévoit notamment le recrutement au SMEGREG, pour trois ans, d'un chargé de mission pour l'équipement de 80 000 logements en matériels hydro économes (les dépenses correspondantes seraient supportées à 50% par le programme LIFE+, 20% par l'Agence de l'eau et 10% par le Conseil régional Aquitaine).

Les partenaires sont le Conseil général de la Gironde, la commune de Mérignac, le syndicat des eaux du Blayais et le SMEGREG, l'objectif étant de mettre en place des équipements permettant de diminuer les prélèvements pour l'eau potable (2 millions de m³ / an en cumulé).

Monsieur TURON précise que la CUB sera partie prenante à ce projet.

Monsieur RENARD pose la question essentielle des supports de suivi et d'évaluation.

Messieurs LADURELLE et RENARD ajoutent que le Conseil général est le chef de file et l'interlocuteur financier sur ce projet, il en assure la coordination et le suivi d'exécution.

Monsieur DARMIAN soulève la question juridique de la non compétence de la commune de Mérignac en matière de distribution d'eau.

Monsieur RENARD spécifie que le dossier a été présenté comme cela et que le fait que la CUB soit partenaire sur le volet distribution de kits hydro économes est logique.

Monsieur TURON regrette que la CUB n'ait pas été plus étroitement associée à ce projet et qu'elle n'y soit pas présente, contrairement à une commune faisant partie de la CUB ; il demande à ce qu'elle soit partenaire.

Le débat sur le point 6 de l'ordre du jour est interrompu et reprendra ultérieurement au cours de la même séance.

9. Election du Président

La séance est présidée par Monsieur MAUGEIN, doyen d'âge qui fait appel à candidature.

La seule candidature exprimée est celle de Monsieur RENARD.

Celui-ci est élu Président du SMEGREG par 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Monsieur RENARD prend la présidence de la séance.

10. Election du Bureau

Après avoir rappelé les règles d'usage en la matière, Monsieur RENARD propose la composition suivante :

- Vice-Présidents : Messieurs TURON et MAUGEIN ;
- Membres : Messieurs GILLE et QUERON ;
- Secrétaire : Monsieur CHAUSSET.

Ces propositions de désignations sont adoptées à l'unanimité et la nouvelle composition du bureau est donc celle présentée ci-dessus.

11. Composition de la Commission d'appel d'offres

Monsieur RENARD propose la composition suivante :

- Président : Monsieur TURON, représentant le Président du Syndicat Mixte ;
- Membres : Mme PIAZZA et MM QUERON, MAUGEIN, GILLE, PROVAIN ;
- Suppléants : Mme POIVERT, MM RAYNAL, MAURRAS, CHAUSSET, DARMIAN.

La proposition est adoptée à l'unanimité et la nouvelle composition de la Commission d'Appel d'Offres est donc celle présentée ci-dessus.

6. Point sur l'activité de l'établissement et son évolution (reprise des débats)

Interrompu pour procéder à l'élection du Président, des membres du Bureau et de la Commission d'appel d'offre, le débat reprend sur le point 6 de l'ordre du jour.

Evolution des missions et statuts de l'établissement :

Monsieur de GRISSAC informe que les réflexions et échanges, avec notamment la possibilité d'accueillir de nouveaux membres et de solliciter la reconnaissance en tant qu'EPTB pour les nappes profondes, se poursuivent entre la CUB et le Conseil général.

Du point de vue formel, un projet de statuts modifiés pourrait être approuvé par les deux partenaires associés d'ici à la fin de l'année, voire début 2013.

Monsieur RENARD signale qu'il y a nécessité d'accélérer sur ce dossier.

10^e programme de l'Agence de l'eau Adour-Garonne :

Monsieur de GRISSAC présente les principales caractéristiques de ce 10^e programme d'intervention (2013-2018) qui sera arrêté fin 2012 par l'Agence.

La CLE du SAGE nappes profondes a demandé à l'Agence de l'eau, au travers du PAGD, de maintenir le dispositif de majoration modulée de redevances prélèvements dans le périmètre du SAGE. Elle a par ailleurs entamé un travail qui doit aboutir à des propositions de taux de majorations qui seront transmises à l'Agence avant l'automne.

Par ailleurs, notre établissement a bénéficié, depuis 2004, d'un accompagnement financier privilégié de la part de l'Agence de l'eau (aides majorées et/ou déplafonnées) dans le cadre d'un "défi territorial" correspondant à la mise en œuvre du SAGE Nappes profondes.

Le 10^e programme de l'Agence de l'eau reconduit ce principe de contrats territoriaux autour de la mise en œuvre des SAGE et les aides prévues en matière d'animation pourraient être plus avantageuses.

7. Questions diverses

- Programme d'actions pédagogiques « L'eau, un enjeu majeur pour le département de la Gironde » :

Monsieur de GRISSAC présente la disposition et le Comité syndical décide d'arrêter un coût de journée revalorisé à 220 €.

- Travaux d'aménagement des locaux du SMEGREG :

Le Comité syndical prend acte de l'avancement du projet d'aménagement des locaux présenté par Monsieur de GRISSAC, de la nature et du nouveau montant des travaux à prévoir, le surcoût étant dû à la présence d'amiante.

Par ailleurs, Monsieur de GRISSAC informe le Comité syndical du souhait de la société SCET d'une mise à disposition de la salle de réunion ; le principe est validé.

Monsieur QUERON demande des précisions sur la nouvelle distribution des bureaux.

Monsieur de GRISSAC évoque enfin la sollicitation de la CUB relative à une « charte de bonne gouvernance ».

- Promotion des économies d'eau :

Monsieur de GRISSAC indique que des campagnes d'affichage ont déjà été menées sur les réseaux du Conseil général et sur celui de la CUB (arrêts tramways), tandis qu'aujourd'hui la demande du SMEGREG aboutit à un refus du Conseil général au motif que son réseau est réservé à sa propre communication.

Monsieur RENARD souhaite que les logos des deux membres fondateurs du SMEGREG figurent sur les affiches.

Par conséquent, il est décidé dans ces nouvelles conditions de solliciter à nouveau le Conseil général de la Gironde pour une mise à disposition de son réseau d'affichage.

8. Budget 2012 - Décision modificative n° 1

Madame BEGUE présente le contenu de cette décision modificative qui s'explique principalement par la notification de subventions accordées par l'Agence de l'eau, le Conseil régional Aquitaine et le Conseil général de la Gironde.

~~~~~

La séance est levée à 11h30.

Bordeaux, le 31 août 2012

Le Président



Alain RENARD